



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 6690

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur l'amélioration de la prise en charge des personnes victimes ou ayant été victimes du coma et cérébro-lésées. L'UNAFTC, regroupant les 46 associations de France (Associations familles traumatisés crâniens, AFTC), réclame depuis de longues années des lits en milieu hospitalier et une révision des protocoles pour ces personnes gravement handicapées. Un véritable plan d'urgence doit être considéré afin que ces personnes obtiennent la reconnaissance absolue de leur handicap et leurs besoins spécifiques pris en compte comme toutes les personnes handicapées. Dans l'immédiat, l'effort devrait être mis sur le développement des moyens financiers et notamment pour l'obtention de prestations dans le cadre de la prise en charge des appareillages et des fournitures, laquelle est octroyée au bénéfice des personnes présentant d'autres pathologies lourdes. Ainsi ces nouvelles dispositions leur permettraient le choix de leur lieu de vie comme il est stipulé dans le traité d'Amsterdam, ratifié par la France, soit auprès de leurs proches qui leur accorderont une vie plus digne ou dans des structures spécialisées où de nouvelles places d'accueil seraient créées. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'elle entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6690

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4250